

Réunion du Conseil Municipal du 26 Février 2016

Date de convocation : 19 février 2016

Séance du 26 Février 2016

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de présents : 14

Votants : 14

L'an deux mil seize, le vingt-six février à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre POISSANT, Maire.

Présents : MM.Poissant, Braquehais, Delair, Duval, Drieu, Dubos, Eyango-Ekambi,
Floch, Houllebrèque, Baptistat,

MMES Brisset, Boullen, Talec, Lefebvre

M. Floch a été nommé secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la dernière réunion en date du 27 novembre 2015 est approuvé à l'unanimité.

1) Communauté d'Agglomération : maintien de la compétence de la police intercommunale : (délib 26022016/02)

Police Municipale Intercommunale

Monsieur le Maire expose :

« Par une délibération du 20 Juin 2006, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Port-Jérôme avait décidé de mettre en place une Police Municipale Intercommunale à la demande des maires pour répondre à leurs besoins en matière de sécurité publique et de problématique environnementale. Elle est désormais constituée de 23 agents.

Suite au passage de la CVS en communauté d'agglomération, il faut, afin de se mettre en conformité avec le Code de la Sécurité Intérieure adopté en 2012, procéder à un nouveau vote des communes membres confirmant le maintien de la création de la police municipale intercommunale.»

Si cette proposition recueille votre accord, je vous propose d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil Municipal

Vu l'article L512-2 du Code de la Sécurité Intérieure,

Vu l'article 9-4 des statuts de la Communauté d'agglomération Caux vallée de Seine,

Considérant le rapport de présentation exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré, décide :

➤ **De se prononcer favorablement à la création de la Police Municipale Intercommunale,**

2) Déclaration Préalable : terrain Gibeaux :

Monsieur Le Maire présente le projet de lotissement reçu en mairie et étudié par le service Caux Seine Urbanisme ; quelques anomalies sont constatées et le Conseil Municipal émet des réserves quant à l'acceptation du projet notamment en ce qui concerne les points suivants :

- Mentionner dans la Déclaration Préalable que les aménagements en eau et en électricité seront à la charge du pétitionnaire.
- Desservir le terrain par une seule entrée charretière (comme elle existe actuellement section A 200) pour des raisons de sécurité. Le projet devra être conforme au futur P.L.U.

De plus, il sera demandé au propriétaire de nettoyer le terrain afin d'éviter les mauvaises odeurs et les nuisibles susceptibles de déranger le voisinage.

Le Conseil Municipal précise qu'il ne bloquera pas le projet si celui-ci est conforme au futur P.L.U.

En attendant le futur P.L.U, Monsieur Le Maire demande le sursis à statuer.

3) Programme Local de l'Habitat : avis détaillé (délib 26022016/03 venant à compléter la délib 27112015/50)

Monsieur **Le Maire**, expose :

« Par délibération en date du 28 janvier 2014, la Communauté de Communes Caux vallée de Seine a lancé la révision de son Programme Local de l'Habitat. Une première phase d'étude a permis de déterminer les besoins et enjeux en matière d'habitat. Une 2ème phase, en concertation étroite avec élus et partenaires de l'habitat, a permis de définir les grandes orientations stratégiques, et les objectifs de production de logements, à savoir la construction de 1 760 logements dont 420 logements locatifs aidés et 130 logements en accession sociale. Ces objectifs de construction ont été déclinés sur les 47 communes du territoire Caux vallée de Seine.

Le rythme de construction reste dynamique, tout en privilégiant la construction dans les pôles urbains. Cette ambition, si elle est atteinte, devrait permettre l'accueil de 2 300 personnes supplémentaires sur le territoire Caux vallée de Seine.

Le projet de PLH a fait l'objet de plusieurs réunions de concertation, groupes de travail ou encore d'ateliers thématiques afin que chaque commune ait la possibilité de s'exprimer en vue de s'accorder vers un projet commun.

Le programme d'actions a pu être défini et 21 actions ont été déclinées afin de mettre en oeuvre la future politique communautaire de l'Habitat des six prochaines années. Cette dernière sera marquée par des ambitions fortes en terme de construction et de rénovation de logements, de maîtrise foncière, ou encore de suivi et d'animation du PLH. Un budget de 852 000 € annuel, à enveloppe fermée, lui sera associé.

Par délibération en date du 3 novembre 2015, la Communauté de Communes Caux vallée de Seine a arrêté le Programme Local de l'Habitat et l'a transmis pour avis aux quarante-sept communes du territoire.

Au vu de ces avis, une délibération sera à nouveau soumise au conseil communautaire pour amender en tant que de besoin le projet de PLH qui sera alors transmis au Préfet. Ce dernier sollicitera l'avis du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement.

Au terme de ces consultations et des éventuelles modifications, le PLH pourrait être définitivement adopté en conseil communautaire au 2^{ème} trimestre 2016. »

Si cette proposition recueille votre accord, je vous propose d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil municipal

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L302-1 à L302-4 et R302-2 à R302-13 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 28 janvier 2014 engageant la procédure d'élaboration du Programme Local de l'Habitat Caux vallée de Seine (2016-2021)

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 3 novembre 2015 arrêtant le projet de Programme Local de l'Habitat Caux vallée de Seine (2016-2021),

Considérant le rapport de présentation exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré, décide :

d'émettre un avis défavorable sur le projet de P.L.H présenté par la Communauté de communes Caux vallée de Seine.

Effectivement, le projet de PLH n'est pas en concordance avec le Plan Local d'Urbanisme actuellement en cours d'élaboration sur la commune puisque celui-ci prévoit davantage de constructions sur les dix années à venir.

4) Déclaration d'Intention d'Aliéner - ancienne épicerie :

Une déclaration d'intention d'aliéner a été reçue en mairie concernant l'ancienne épicerie située dans le centre du village. Monsieur Le Maire s'interroge sur la possibilité ou non pour la commune d'acquérir ce bien en vue de le réhabiliter.

Un débat s'engage autour de ce sujet mais l'importance des travaux et l'investissement financier que cela engendrerait de réhabiliter le bâtiment ne permet pas à la commune d'en faire l'acquisition.

Monsieur Le Maire décide donc de renoncer à son droit de préemption sur ces locaux, ce qui permet à la société Foucteau Immobilier d'acquérir ce bien pour une valeur de 130 000.00 €.

5) DETR 2016 – dossier sécurité incendie – demande de subvention : (délib 26022016/01) :

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal de l'obligation d'installer une réserve en eau destinée à la lutte contre l'incendie dans le centre bourg du village. Un devis de l'entreprise E.S.A Evolutions est présenté à l'assemblée délibérante. Le coût des travaux s'élève à 23 038.75 € HT.

Monsieur Le Maire précise que cette dépense sera inscrite au Budget Primitif 2016 pour un montant total de 27 646.50 € TTC.

Monsieur Le Maire ajoute qu'une demande de subvention va être faite au titre de la DETR 2016 (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) auprès de Monsieur Le Préfet.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Décide de la mise en place d'une réserve en eau dans le centre bourg du village,

- Autorise Monsieur Le Maire à solliciter une demande de subvention au titre de la DETR 2016,
- Autorise Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces administratives en rapport avec le projet.

6) Rentrée Scolaire 2016-2017 :

Monsieur Houllebrèque, conseiller municipal informe l'assemblée qu'à la rentrée scolaire 2016/2017, il est envisagé une fermeture de classe au R.P.I. Messieurs Poissant et Vautier, maires du Parc d'Anxtot et de Saint Jean de la Neuville ainsi que Madame Boët, présidente du Sivos ont rencontré Madame Vincent, inspectrice académique de la circonscription de Lillebonne au sujet effectivement d'une fermeture de classe à la rentrée prochaine. La décision finale au sujet de la fermeture de classe sera connue le 11 mars 2016.

Madame MORIN DESAILLY Catherine, sénatrice de la Seine-Maritime a annoncé qu'elle soutiendrait la commune en cas de fermeture de classe.

7) Football : projet club house :

Le dossier a été refusé en commission par la Fédération Française de Football. Monsieur Duval, adjoint au maire fait part à l'assemblée de son avis sur ce projet et il mentionne que la mairie a constitué et envoyé le dossier trop tardivement.

8) Recensement de la population : (délib 26022016/05)

L'agent recenseur, Paul OLIVIER a terminé le recensement sur la commune du Parc d'Anxtot. 221 logements recensés, seulement 2 familles n'ont pas souhaité se faire recenser.

La rémunération de l'agent recenseur sera faite en fonction de la dotation forfaitaire de recensement versée par l'Etat soit 1167.00 € brut. Une délibération est donc prise à cet effet.

9) Questions Diverses :

- Dématérialisation des documents à envoyer en Sous-Préfecture (**délib 26022016/06**) :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le Département propose aux communes la mise à disposition gratuite d'une plate-forme de télétransmission permettant la dématérialisation du contrôle de légalité et des actes aux collectivités.

Cette plate-forme permettra :

- De générer et télétransmettre un acte
- Editer une copie et y insérer le fac-similé du tampon de la préfecture
- Accéder à l'historique des actes télétransmis

Pour ce faire, la Commune doit signer une convention avec le Département et avec l'Etat, se « raccorder » à l'application DEMAT 76 et acquérir un certificat électronique de type RGS**.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise M. Le Maire à signer la demande de raccordement à l'application DEMAT 76 (tiers de télétransmission).

- Autorise M. Le Maire à signer la convention avec le Département pour l'utilisation de la plate-forme de télétransmission des actes.
 - Autorise M. Le Maire à signer la convention avec l'Etat (préfecture) pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.
 - Autorise M. Le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.
- Monsieur Duval, adjoint au maire présente le devis de l'entreprise LE MAITRE Benoit pour l'entretien du terrain de football ainsi que l'entretien du pourtour de la salle polyvalente et du fauchage du Chemin de la Caroline pour l'année 2016. Le devis d'un montant total de 5784.00 € TTC est accepté à l'unanimité par l'assemblée délibérante.
 - Monsieur Floch, adjoint au maire explique que le véhicule communal n'est pas récent, (des frais sont à envisager) celui-ci doit normalement passer au Contrôle Technique en juillet 2016. Il faudrait se renseigner afin d'acquérir éventuellement un véhicule d'occasion.
 - L'employé communal, Damien participera à une formation les 18 et 19 avril 2016. L'intitulé de cette formation est : la création d'un massif floral intégrant des vivaces.
 - Site Internet : Le village du Parc d'Anxtot a obtenu récemment son premier arobase..
 - Madame Lefebvre, conseillère municipale annonce que la manifestation « galette des rois » organisée par le Comité des Fêtes a satisfait l'ensemble des habitants et du Comité des Fêtes mais l'absence du maire ou de ses adjoints a été regrettée par plusieurs participants. Ceci n'étant pas un jugement de Madame Lefebvre ni du Comité des Fêtes mais juste des dires rapportés pour information au Conseil Municipal.
 - Les membres du Comité des Fêtes souhaiteraient que la commune mette à leur disposition un local pour ranger tout leur matériel. Le local disponible est celui qui se situe dans la cour d'école.
 - Budget 2016 : la commission budget se réunira le vendredi 25 mars 2016 à 20h30. Le vote du budget en conseil municipal aura lieu le vendredi 1^{er} avril 2016 à 20h30.

Fin de la réunion du conseil municipal à 22h30.

Pierre POISSANT	Mickaël BRAQUEHAIS	Denis FLOCH
Yves DUVAL	Arnaud BAPTISTAT	Laurent DRIEU
Antoine DELAIR	Jérôme HOULLEBREQUE	Matthias DUBOS
Michel EYANGO-EKAMBI	Bénédicte BRISSET	Claire BOULLEN
Elisabeth TALEC	Carine LEFEBVRE	

